



# PASSEPORT POUR L'AVENTURE

## RÈGLEMENT

### Article 1 - OBJECTIF :

En 2023, à l'occasion de la 18<sup>ème</sup> édition du GRAND EST MONDIAL AIR BALLONS, le plus grand rassemblement mondial de montgolfières, les organisateurs, en partenariat avec la RÉGION GRAND EST reconduisent l'opération « PASSEPORT POUR L'AVENTURE » initiée en 2007, en offrant la possibilité à trente lycéen(ne)s de la région Grand Est de participer à l'événement depuis les coulisses, d'être intégré(e)s à l'équipe d'organisation, pour leur faire partager leur passion qui est un élément moteur pour la construction d'avenirs personnels et professionnels.

Ce sera pour les lauréats, une aventure techniquement et humainement passionnante, une découverte de la gestion et de la réalisation d'un événement exceptionnel, dans toutes ses dimensions.

Cette plongée dans l'aventure leur permettra d'expérimenter diverses manières de voir et résoudre les problèmes, développer l'esprit d'entreprendre et le goût de la communication. Mais encore d'élargir leurs horizons, d'approfondir leurs connaissances sur les métiers et d'étayer leur projet d'orientation et d'appréhender le monde économique et professionnel en enrichissant leurs représentations.

### Article 2 – PARTICIPANTS :

La participation à la sélection est réservée aux lycéens (filles et garçons) des établissements publics et privés sous contrat de la région Grand Est.

Les candidats mineurs devront fournir une autorisation parentale de participation.

La participation à la sélection est gratuite. Les bulletins de participations seront disponibles sur le site web et l'appli JEUN'EST de la Région Grand Est partenaire principal de l'événement

### Article 3 - SELECTION :

Les lycéen(ne)s sont invité(e)s à exprimer leurs motivations: leur connaissance de la manifestation, leurs expériences et talents, leurs attentes et envies...

Tous les modes d'expression sont autorisés: correspondance, poème, essai, conte, arts graphiques, vidéo ...

Les candidats pourront mêler sérieux, humour, imagination, sobriété, fantaisie...

Seront disqualifiées les candidatures présentant des caractères diffamatoires, racistes ou susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque.

Les candidatures seront jugées tant sur la forme (originalité, qualité, soin) que sur le fond (pertinence des arguments, motivation).



## PASSEPORT POUR L'AVENTURE RÈGLEMENT

### Article 4 – DATE LIMITE DE PARTICIPATION :

Les dossiers de candidatures (formulaire d'inscription dûment renseigné + autorisation parentale le cas échéant + « manifeste » de motivation) devront être envoyés, au plus tard le **05 mai 2023 (minuit)**.

A l'heure du digital, il semble incontournable de privilégier l'envoi du dossier de candidature par mail, même si vous pouvez opter pour le courrier classique.  
Seuls les dossiers complets seront déclarés valides.

**Contact privilégié pour tous renseignements complémentaires et envoi des dossiers :**

**Mathilde KLIPPENSPIES**

Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement  
Tél. 03 87 33 61 81  
Email : [mathilde.klippenspies@grandest.fr](mailto:mathilde.klippenspies@grandest.fr)

RÉGION GRAND EST  
Hôtel de Région de Metz (Blida)  
Place Gabriel Hocquard | CS 81004  
57036 METZ CEDEX 01

### Article 5 : JURY

Tous les dossiers de candidature seront étudiés. Ce n'est pas un tirage au sort.

Un jury, souverain dans ses décisions, constitué par des représentants des organisateurs et des partenaires de l'opération, se réunira pour sélectionner les trente lauréats.

Les critères d'appréciation porteront tant sur la forme que sur le fond des manifestes de motivation.

Trois lauréats suppléants seront désignés pour pallier une éventuelle défection.

La sélection des lauréats sera rendue publique au plus tard le 15 Mai 2023.

Les lauréats seront informés par mail et par courrier et devront confirmer leur participation dans les 15 jours suivant notification de leur sélection.

Des rencontres avec les organisateurs seront organisées à leur intention.



## PASSEPORT POUR L'AVENTURE REGLEMENT

### Article 6 - PRIX :

Les trente lauréats sont invités à profiter d'un séjour en pension complète (14 jours – du 18 au 31 juillet 2023) sur l'aérodrome Chambley dans le cadre de la 18<sup>ème</sup> édition de la manifestation GRAND EST MONDIAL AIR BALLONS.

Ce lot comprend :

- Hébergement
- Restauration
- Gilet multipoches
- Pass exclusif toutes zones
- Participation aux missions de l'organisation
- Assurance RC
- Baptême de l'air en montgolfière

### Article 7 - RECLAMATION :

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables si, par suite d'un événement de force majeure, l'opération « PASSEPORT POUR L'AVENTURE » devait être annulée, reportée ou modifiée, de même que pour tout vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des dossiers de candidatures.

La participation implique l'acceptation pleine et entière du règlement sans possibilité de recours quant aux résultats.

Fait à Aérodrome de Chambley le 29/03/2023  
Pour servir et valoir ce que de droit